**CANADA**
**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**
**MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 septembre 2023 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 5 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1 LÉGISLATION**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2023

**2 ADMINISTRATION**

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 242 731,30 $

2.2 Albatros Vallée-de-la-Gatineau – Demande de don 2023-2024

2.3 Fin contrat de l'employée no.13-0016 – Nomination de l'employée no.13-0009 au poste de directrice générale adjointe et greffière adjointe

2.4 Délégation de pouvoirs au directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim – Destruction des archives

2.5 Octroi de la vente de terrain municipal – Chemin Godin – Lot 4 557 617

2.6 Adoption de la Politique de prêt des équipements

2.7 Municipalité de Canton de Low – Résolution 2023-133 – Demande à Hydro-Québec, panne fréquente sur le territoire de la municipalité

2.8 Transfert de fonds de carrière et sablière – Dépenses travaux routiers, chemin Lac Bois-Franc

2.9 Démission de l'employé no.32-0033

2.10 Nomination de l'employé no.32-0045 à titre d'opérateur temps complets.

2.11 Fin de probation - Employé no. 32-0044

2.12 Appui à l'autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau(MRCVG)

2.13 Avis de motion – Règlement 527-8-ADM-2023 modifiant le règlement 527-7-ADM-2023 relatif au traitement des élus municipaux

2.14 Heures d'ouverture du bureau municipal – Période hivernale 2023

**3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

3.1 Adoption du règlement 525-1-URB-2023, modifiant le règlement 525-URB-2021 concernant les nuisances

3.2 Avis de motion règlement logement parental

**4 TRANSPORT**

4.1 Octroi du contrat pour le sable tamisé ou l'équivalent pour l'hiver 2023-2024

**5 HYGIÈNE DU MILIEU**

**6 LOISIRS ET CULTURE**

**7 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 Projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

**8. VARIA**

**9 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

## 2023-09-CMD125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD126 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AOÛT 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2023, tel que rédigé.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD127 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX AOÛT 2023**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 242 731,30 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 139 050,89 $;
- Chèques : no.1219 à no. 12145
- Prélèvements automatiques : no. 3414 à 3430;
- Factures à payer : 51 787,95 $;
- Payes : 51 892,46 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim

**2023-09-CMD128 ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE DON 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, Albatros offre des services d'accompagnement pour les gens en fin de vie;

CONSIDÉRANT QU'il compte sur notre appui financier afin de continuer leurs missions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser un montant de 200 $ à Albatros Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir leurs compagnes de financement pour les années 2023 et 2024.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD129** **FIN CONTRAT DE L'EMPLOYÉE NO. 13-0016 - NOMINATION DE L'EMPLOYÉE # 13-0009 AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de l'employée nº 13-0016 à prit fin;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023, le conseil a nommée l'employée nº 13-0009 à titre de directrice générale adjointe par intérim et greffière adjointe par intérim durant l'absence de l'employée no 13-0016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de nommer l'employée # 13-0009 directrice générale adjointe et greffière adjointe et l'autorise à signer tous les effets bancaires et est autorisée à agir comme représentante et signataire auprès de tous les organismes et fournisseurs

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD130** **DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM - DESTRUCTION DES ARCHIVES**

ATTENDU que l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU que l'article 199 du Code municipal stipule que le greffier-trésorier par intérim ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de déléguer au directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim, la responsabilité de disposer de la destruction des archives en collaboration avec la technicienne administrative.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD131** **OCTROI DE LA VENTE DE TERRAIN MUNICIPAL – CHEMIN GODIN – LOT 4 557 617**

CONSIDÉRANT que la municipalité à publier un appel de proposition pour la vente d'un terrain situé sur le chemin Godin;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le conseil accepte l'offre d'achat de monsieur Stéphane Pelletier du terrain identifier sous le numéro de cadastre 4 557 617 au prix de 45 555,55 $ plus les taxes applicables

ainsi que les frais de l'acte notarié et les frais de certificat de localisation est de la responsabilité de l'acheteur tel que stipulé dans l'appel de propositions;

- que le conseil autorise la mairesse et le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim de signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à cette vente.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD132 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÊT DES ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QUE la présente politique a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt des équipements municipaux et de s'assurer que les prêts soient effectués dans des conditions favorables à la conservation des biens;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter la politique de prêt des équipements.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2023-09-CMD133 MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW – RÉSOLUTION 2023-133 – DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC, PANNE FRÉQUENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-133 de la Municipalité de Canton de Low;

CONSIDÉRANT les problématiques fréquent de coupure du service d'électricité;

CONSIDÉRANT que ceci est de la responsabilité d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé par Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- appuie la Municipalité de Canton de Low dans sa demande d'une rencontre avec Hydro-Québec afin d'établir un plan d'action, incluant un échéancier, à entreprendre pour diminuer la fréquence des pannes;

- de transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité de Canton de Low et à Hydro-Québec.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2023-09-CMD134 TRANSFERT DE FONDS DE CARRIÈRE ET SABLIÈRE – DÉPENSES TRAVAUX ROUTIERS, CHEMIN DU LAC BOIS-FRANC**

CONSIDÉRANT QU'un transfert de fonds de carrière et sablière est requis pour des dépenses prévues pour la période fiscale 2023;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 105 000 $ du poste budgétaire 55 16300 000 sera transféré vers le poste budgétaire 01 24300 300 droits sur les carrières sablières;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- octroi le contrat à Entreprises Bourget au coût de 98 307,00 $ (excluant les taxes) pour les travaux de traitement de surface sur le chemin du Lac Bois-Franc;

- autorise la technicienne administrative et trésorière adjointe à procéder au transfert de fonds.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2023-09-CMD135 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NO.32-0033**

CONSIDÉRANT QUE l'employé no.32-0033 a remis sa démission ;

CONSIDÉRANT QUE sa dernière journée de travail est le 2 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la démission de l'employé ci-haut mentionné en lui souhaitant le meilleurs des succès dans ses nouvelles entreprises d'avenir;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à doter le poste d'opérateur temps complets.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD136 NOMINATION DE L'EMPLOYÉ NO.32-0045 AU POSTE D'OPÉRATEUR TEMPS COMPLETS**

CONSIDÉRANT le départ du titulaire du poste d'opérateur temps complets;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no.32-0045 occupe déjà le poste d'opérateur régulier saisonnier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- la nomination de l'employé no.32-0045 au titre d'opérateur temps complet à compter du 21 août 2023 qui est assujetti à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à partir de sa date d'embauche soit le 24 avril 2023;

- que le poste d'opérateur temps complet est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale de la convention collective.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD137 FIN DE PROBATION – EMPLOYÉ NO. 32-0044**

ATTENDU la résolution no. 2023-03-CMD049 confirmant l'embauche de monsieur Ugo Cadieux à titre de contremaître en voirie, en date du 6 mars 2023;

ATTENDU QUE l'employé a complété sa période de probation tel que prévu;

ATTENDU la recommandation du directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim de confirmer la permanence de l'employé no.32-0044;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- approuvent la permanence de l'employé no. 32-0044 à titre de contremaître.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD138 APPUI À L'AUTORISATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DEMANDE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS VOLET 1 : SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUES ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS ÉDITION 2023-2024 DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE 12 municipalités de la MRC font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumond, Bois-Franc, Cayamant, Déléage,

Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRCVG et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci ;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi possible que d'autres municipalités de la MRC se joignent à la démarche collective ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 de la démarche MADA de mise en œuvre de la dernière politique et plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;
CONSIDÉRANT QU'il faut maintenant procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA à travers la MRC, surtout en contexte post-pandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés ;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du Ministère de la santé et des services sociaux a ouvert l'appel de projet MADA volet 1 : Soutien en faveur de la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existant qui toucheront les 3 piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les 9 champs d'action MADA ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante ainsi que la MRCVG ;

CONSIDÉRANT QUE ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir le nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC ainsi que de chaque municipalité participante ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront fait sous la coordination de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus RQFA de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs ;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC ainsi que les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QU'une ressource en coordination est déjà à l'emploi et responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRCVG, soit M. Marc-André Gauthier de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la ressource en coordination a déjà été responsable de la dernière année de mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte finale de celle-ci, et fera de même pour le volet 1 à venir ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sera la représentante de la MRCVG responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte ;

CONSIDÉRANT QUE l'élue RQFA dans la municipalité de Déléage est Mme Kathy Milone;

CONSIDÉRANT QUE l'élue RQFA substitut dans la municipalité de Déléage est Mme Michelle Briand

CONSIDÉRANT QUE le financement s'élève à 8000$ par municipalité participant à la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche collective n'implique aucune contribution financière pour les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme implique une contribution financière de la MRC équivalant à 15% des dépenses admissibles dans le cadre du programme ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que la municipalité de Déléage supporte et appuie la demande d'aide financière de la MRCVG dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024. Mme Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et M. Marc-André Gauthier sera responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**AVIS DE MOTION** **RÈGLEMENT 527-8-ADM-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 527-7-ADM-2023 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Par la présente, le conseiller Serge Lacourcière donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 527-8-ADM-2023 modifiant le règlement 527-7-ADM-2023 relatif au traitement des élus municipaux

Le projet de règlement 527-8-ADM-2023 est déposé à cette même séance.

**2023-09-CMD139** **HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE HIVERNALE 2023**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-CMD107 concernant le projet pilote pour la modification des heures d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juillet dernier;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du projet pilote pour la période hivernale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- approuve la modification de l'horaire à partir du 4 septembre au 31 décembre 2023 pour la période hivernale, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7h45 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2023-09-CMD140** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 525-1-URB-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 525-URB-2021 CONCERNANT LES NUISANCES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 2023 par le conseiller Serge Lacourcière et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement no 525-1-URB-2023, modifiant le règlement 525-URB-2021 concernant les nuisances.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**AVIS DE MOTION** **RÈGLEMENT CONCERNANT LES LOGEMENTS PARENTALES**

Par la présente, la conseillère Kathy Milone donne avis de motion, qu'il sera présenté, à une séance subséquente, le règlement concernant les logements parental.

**2023-09-CMD141** **OCTROI DU CONTRAT POUR LE SABLE TAMISÉ OU L'ÉQUIVALENT POUR L'HIVER 2023-2024**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le chargement de 2 500 tonnes métrique de sable tamisé 0-10mm pour abrasifs pour la saison hivernale 2023-2024;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux (2) entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes;

**SABLE TAMISÉ 0-10 MM**

| SOUMISSIONNAIRE | PRIX UNITAIRE NON LIVRÉ | PRIX UNITAIRE LIVRÉ | MONTANT TOTAL NON LIVRÉ | MONTANT TOTAL LIVRÉ |
|---|---|---|---|---|
| D. Heafey et Fils Inc. | 7,40 $ | 11,80 $ | 21 270,37 $ Taxes incluses | 33 917,62 $ Taxes incluses |
| Construction DJL Inc. | 12,00 $ | 15,64 $ | 34 492,50 $ Taxes incluses | 53 946,27 $ Taxes incluses |

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le contrat est octroyé à «D.Heafey & Fils Inc» pour la fourniture de sable tamisé non livré et que le directeur général par intérim est autorisé à signer les documents nécessaires.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD142 PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

ATTENDU QUE en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

ATTENDU QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE les activités et mesure en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.»;

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Déléage a été intégré dans le projet de schéma de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (3e génération) ;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de février 2020 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le conseil de la municipalité de Déléage adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (3e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2023-09-CMD143 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h07.

**ADOPTÉE.**

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Anne Potvin,<br>mairesse | John-David McFaul,<br>directeur général et greffier-trésorier<br>par intérim |

,